EXTRAIT DU



REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents:

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. CLAUDET

MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE -BERNARD - BERTELOOT - Mmes BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT - BRUYERE - CHAPUIS - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAIT - DUBOIS - DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT - GERVAIS - G. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY-MANSAT - MM. MARCHAND - MARTIN - MASSON - MOREAU - NOWOTNY - OBRIOT - PARIS - PERRIN - PETITJEAN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER -

Membres absents:

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) – Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) – Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) -Mme BLIGNY - MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) – M. FOUCHERES (Pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) -M. J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) – Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) - MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE) – MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) - MENUT (Pouvoir à M. PARIS) - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PILLIEN (Pouvoir à M. OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

<u>OBJET</u>: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Entretien des espaces verts - Lancement d'un appel d'offres

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise fait appel depuis plusieurs années à des prestataires privés pour assurer l'entretien des espaces verts et des abords de ses bâtiments.

Plusieurs marchés ont été passés pour la réalisation de ces prestations sur les sites suivants : Le cimetière intercommunal, l'usine d'incinération, le dépôt de produits inertes, l'aire de maturation des mâchefers et les déchetteries de Quetigny, de Dijon, de Chenôve, de Marsannay-la-Côte. Deux marchés ont été passés pour ces sites. Ces marchés arrivent à échéance le 30 novembre 2006. L'Hôtel du Grand Dijon, 40 avenue du Drapeau à Dijon.

Un marché à procédure adapté n° 05-21 a été conclu. Il arrive à échéance le 30 novembre 2006.

Par ailleurs, il est nécessaire d'organiser l'entretien des espaces verts de nouveaux sites du Grand Dijon.

Il s'agit:

De la déchetterie de Longvic Du centre sportif du Grand Dijon à Saint-Apollinaire Du stade d'athlétisme du Grand Dijon

Aussi, il est proposé de lancer une consultation générale pour l'entretien des espaces verts et des abords de l'ensemble des ces sites.

Le marché à intervenir sera décomposé en cinq lots

- lot 1 : Entretien des espaces verts et des abords du cimetière intercommunal
- lot 2 : Entretien des espaces verts de l'usine d'incinération, du dépôt de produits inertes de l'aire de maturation des mâchefers et des déchetteries de Quetigny, de Dijon, de Chenôve, de Marsannay-la-Côte et de Longvic
- lot 3: Entretien des espaces verts du Grand Dijon, 40, avenue du Drapeau
- lot 4 : Entretien des terrains de football du centre sportif du Grand Dijon
- lot 5 : Entretien des espaces verts du stade d'athlétisme et du centre sportif du Grand Dijon

Les prestations seront dévolues sous forme de marché à bons de commandes.

- lot 1 : Le montant annuel minimum est fixé à 30 000 € et le montant maximum à 80 000 €,
- lot 2 : Le montant annuel minimum est fixé à 14 000 € et le montant maximum à 30 000 €,
- lot 3 : le montant minimum est fixé à 8 000 € et le montant maximum à 30 000 €
- lot 4 : le montant minimum est fixé à 4 000 € et le montant maximum à 15 000 €
- lot 5 : le montant minimum est fixé à 10 000 € et le montant maximum à 40 000 €

Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans, du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2009

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver cette opération ainsi que le dossier de consultation des entreprises ;
- **D'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour la dévolution de ce marché ;
- au cas où la commission d'appel d'offres viendrait à déclarer un ou plusieurs lots comme infructueux, **d'autoriser** le Président à lancer un nouvel appel d'offres ou de passer un marché négocié, suivant l'avis de ladite commission ;
- **D'autoriser** le Président à signer le marché correspondant, ainsi que les éventuels avenants dans la limite de 5 % du montant des marchés.

Publié le 3 0 JUIN 2006 Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

- 5 JUIL. 2006



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE 40, avenue du drapeau, BP 17 510, 21075 DIJON CEDEX

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

<u>CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES</u> (C.C.T.P.)

√U pour être annexé à délibération du Conseil du : 29.06.06

DIJON, le: 5.07.00

LE PRÉSIDENT,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

- 5 JUIL. 2006



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES SOMMAIRE

Article 1 : Objet des prestations

Article 2 : Généralités

Article 3 : Prestations à réaliser sur le site

Article 9 : Modalités d'exécution des travaux

Article 10: Planning d'intervention

Article 11: Connaissance des terrains

ARTICLE 1 – Objet des prestations

Le présent marché a pour objet l'entretien des espaces verts et des abords des bâtiments du Grand Dijon situés 40 avenue du drapeau à DIJON

ARTICLE 2 - Généralités

Les travaux faisant l'objet du présent marché seront exécutées selon les règles de l'art afin de maintenir an permanence le bon aspect et la parfaite conservation des divers espaces libres, du matériel et des équipements et d'assurer aux végétaux la meilleure croissance.

Les travaux seront réalisés conformément au fascicule n°35 du CCTG.

Les prestations à la charge de l'entrepreneur comprennent la main d'œuvre, ainsi que la fourniture des équipements et des produits nécessaires à la réalisation des travaux.

Les matériels et les produits utilisés par l'entrepreneur devront être conformes aux normes en vigueur.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de proscrire tout procédé, matériel ou produit qu'il jugerait ne pas convenir.

ARTICLE 3 – Mesures de sécurité permanentes

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des tiers circulant dans les espaces dont il a charge d'entretien, et sera responsable de toute défaillance à cette obligation.

Il devra procéder, notamment avant toute intervention, à une vérification des lieux, du mobilier et des équipements de terrain.

Si l'entrepreneur constate une anomalie lors de ces vérifications, ou s'il craint un risque d'accident du fait de l'état de ces équipements, il devra sur le champ :

- soit, procéder aux réparations qui s'imposent, s'il s'agit d'interventions minimes en pièces et main d'œuvre,
- soit, procéder à un balisage de protection et de sécurité pour éviter tout risque d'accident.

L'entrepreneur est tenu, en outre, d'informer par écrit la Communauté des anomalies relatives aux conditions de sécurité constatées sur le terrain, quelle que soit la suite donnée aux visites préalables : petits travaux de réparation, démontage/stockage...

Les mesures de sécurité visées par le présent article s'appliquent également à tous les risques encourus du fait de l'état ou de la nature des végétaux (plantes épineuses, piquets ou tuteurs, chutes de bois mort, etc.)..

Toutes les surfaces inertes (dallages, sols sablés ou hydrocarbonés), circulations, parkings, doivent de même faire l'objet de toute l'attention de l'entrepreneur en ce qui concerne l'application des mesures de sécurité; les voies d'accès/sortie seront notamment particulièrement protégées l'hiver, en période de gel ou de neige.

ARTICLE 4 – Prestations à réaliser sur les sites

Les prestations seront réalisées selon les modalités précisées dans le bordereau des prix unitaire.

Pour l'ensemble des lots

4.1 Pelouses

L'agrément des travaux doit être soumis au Maître d'œuvre

4.2 Bêchage

L'entreprise exécute le bêchage au pied des arbres et des baliveaux ainsi que le pourtour des massifs sur une largeur de 1 m, une fois par an. On évite soigneusement de blesser le collet et les racines des végétaux. Le cercle de bêchage autour des arbres sera de 70 cm.

4.3 Binages

Ils seront effectués à la demande. Ils comprennent l'enlèvement des mauvaises herbes dans l'ensemble des massifs (maintenir les massifs propres en permanence).

4.4 Entretien des tuteurs et haubans

Ils doivent rester solidement ancrés dans le sol. Les haubans doivent être maintenus rigides. Les colliers doivent maintenir solidement les arbres sans les blesser ou les étrangler. Ils sont ajustés ou remplacés aussi fréquemment que nécessaire.

4.5 Traitement anti-parasitaire

L'entreprise prend toutes les précautions nécessaires pour préserver les plantations des attaques des insectes et des maladies cryptogamiques. L'ensemble des produits anti-parasitaire doit être au préalable agréé par le maître d'œuvre.

4.6 Désherbage sélectif

Pour faciliter le contrôle et le suivi de la réalisation de cette prestation un marqueur de couleur sera incorporé au désherbant sélectif.

Les produits phytosanitaires employés doivent avoir une autorisation de mise sur le marché (A.P.V. ou homologation) pour l'usage envisagé : plantes, ou type de lieux à traiter, organisme à combattre.

La désignation d'un produit ne devra laisser aucune incertitude quant à sa nature, l'état des combinaisons et le dosage des différents éléments.

4.7 Dé-moussage chimique des aires pavées

Il sera réalisé un dé-moussage chimique des surfaces pavées.

4.8 Plantations massifs

L'agrément des travaux devra être soumis au Maître d'Oeuvre, sauf pour les prestations suivantes qui seront exécutées par l'entreprise, à son initiative :

* vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire (forfait annuel)

4.9 Aires béton désactivé

Il sera réalisé un entretien permanent comprenant enlèvement des cailloux de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et un balayage des surfaces autant de fois que nécessaire (forfait annuel).

4.10 Surfaces noires

Pour les prestations suivantes, l'agrément des travaux devra être soumis au Maître d'Oeuvre :

* nettoyage soigné des surfaces par tout moyen manuel ou mécanique effectué suivant demande du Maître d'Oeuvre y compris évacuation des déchets (terre, cailloux, herbes, papiers,) en décharge.

4.11 Interventions d'ordre général

Pour les prestations suivantes, l'agrément des travaux devra être soumis au Maître d'œuvre :

- 1- ramassage des feuilles
- 2- déneigement

Dès l'apparition de neige ou de verglas, l'entreprise devra intervenir :

- immédiatement pour dégager les entrées et les aires de circulation et de stationnement principales dégagement sablage et épandage éventuel de sel de déneigement,
 - dans les 4 heures, pour dégager les voies de circulation piétonnes

4.12 Scarification

Passage du scarificateur et roulage des pelouses y compris ramassage des débris et mise en décharge, repérage de l'ensemble des têtes d'arrosage automatique avant chaque intervention.

4.13 Décompactage

Réalisation d'un décompactage une fois pendant la durée du marché avec un décompacteur à broches (profondeur 10 cm) sur l'ensemble des pelouse y compris sablage du terrain avec du sable fin de rivière à raison de 0,02 cm/m² et repérage de l'ensemble des arroseurs avant chaque intervention.

4.14 Aires sablées

pour le désherbage, l'agrément des travaux devra être soumis au directeur des travaux qui fixera les délais d'intervention

4.15 Tailles de haies

Les tailles de haies seront réalisées au sécateur. Les périodes de taille seront définies par le directeur des travaux en fonction des types de végétaux.

L'évacuation des végétaux vers une composterie permettant leur recyclage en compost ou autre est obligatoire.

Le prix comprendra les frais de mise en composterie.

Spécificité des prestations pour le lot N° 4 entretien des terrains de foot du centre sportif du Grand Dijon

L'entreprise soumissionnant pour ce lot devra fournir des certificats de capacité et des références prouvant quelle est en mesure d'effectuer des travaux spécifiques à l'entretien des terrains de sport.

Sur terrain stabilisé

Intervention sur terrain très humide

Passage d'une herse rotative à profondeur constante sur les lignes de plâtre afin de les écrêter suivi du passage d'un rabot multifonctions pour étaler les matériaux.

Décompactage, par décompacteur à broches à raison de 70 trous/m² de 2cm de diamètre et de 10 à 12 cm de profondeur

Apport de matériaux, fourniture de 27 tonnes de petits gravillons, type grains de riz 2/4 lavé et, fourniture de 27 tonnes de sable de Saône 0/4 roulé lavé, mis en place de manière uniforme sur la surface du terrain sachant que le gravillon 2/4 sera plutôt étendu sur les parties latérales.

Passage d'une traîne (grillage) afin de bien égaliser les matériaux pour en faire rentrer un maximum dans les trous réalisés par le décompacteur.

Passage croisé du rabot multifonctions

Sur terrain engazonné

Passage d'un carotteur, appareil travaillant à 400 trous/m² environ équipé de louchets de 22mm de diamètre qui extraient des carottes de 19 mm de diamètre et sur 8 à 10 cm de profondeur

Passage d'une traîne spécifique dans plusieurs sens dans le but d'émietter au maximum les carottes de terre

Ramassage des résidus de carrotage

Apport de matériaux, fourniture de 54 tonnes de sable de Saône 0/4 roulé lavé, mis en place de manière uniforme sur la surface du terrain.

Semis de regarnissage ; il sera effectué avec une machine qui réalise des microsillons dans le sol de 1.5cm de profondeur avec un écartement de 5 cm. La graine est déposée dans le sillon y compris roulage du terrain, le semis sera réalisé par passage croisé sur l'ensemble de la surface.

Les graines de gazon utilisées seront constituées de variétés de ray-grass qui s'implantent rapidement et ont un fort potentiel d'enracinement, il s'agira de gazon spécial semis de regarnissage pour terrains de sport.

Devant les buts, passage du motoculteur, apport d'un m3 bonne terre végétale pour combler les flashs et quelques trous en partie centrale qui seront rebouchés pour obtenir une bonne planéité du terrain

ARTICLE 5 - Modalités d'exécution des travaux

Chaque intervention de l'entrepreneur définie dans l'article précédent et dans les bordereaux de prix annexés à l'acte d'engagement fera l'objet de la procédure d'exécution suivante :

- information préalable du Maître d'Oeuvre, précisant la date retenue (simple appel téléphonique au Surveillant de Travaux de la Ville de Dijon).
- accord du Maître d'Oeuvre sur ce projet ; si les mises au point téléphoniques ne donnent pas satisfaction, la COMADI se réserve la possibilité de faire transformer l'échange d'informations en accord par écrit.

A noter que l'agrément du Maître d'Oeuvre permettra de déterminer le délai prévisionnel accordé pour chaque prestation, ainsi que confirmer éventuellement la date du début d'exécution (tout dépassement de délai, dûment constaté par le Maître d'Oeuvre fera l'objet de pénalités telles que prévues dans le C.C.A.P.),

- au terme de l'exécution de chaque prestation, un attachement sera dressé contradictoirement entre le responsable mandaté de l'entreprise et le Service des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Dijon représentée par le Surveillant de Travaux concerné ; celui-ci pourra dans certaines occasions transmettre cette fonction au représentant de la Communauté désigné pour le suivi des travaux d'espaces verts.

ARTICLE 6 – Planning d'intervention et décompte

Dans le cadre contractuel du présent marché, LA COMADI émettra des bons de commande demandant à l'entreprise l'exécution des travaux dans un délai donné susceptible d'être prolongé en fonction des conditions climatiques.

Le quantitatif estimatif fixe l'unité choisie :

- forfait annuel ou coût de l'intervention, pour chaque type de prestations.

Les prestations faisant l'objet d'un forfait annuel sont à exécuter pour toute la durée du marché, à l'initiative de l'entrepreneur, compte tenu éventuellement des recommandations prescrites par le Maître d'Oeuvre

Les bordereaux quantitatifs annexés aux actes d'engagement fixent la fréquence moyenne retenue pour chaque intervention au cours d'une année d'entretien. Ces fréquences ne sont que "théoriques" et le décompte final annuel afférent à chacune des prestations d'entretien résultera du nombre fixé et commandé par le Maître d'Oeuvre au cours de l'année considérée (en fonction des besoins constatés) et à condition que ces dernières aient été correctement effectuées.

ARTICLE 7 – Contrôle des travaux

Les états hebdomadaires de travaux sont à présenter sur un formulaire établi d'après un modèle qui sera remis à l'Entrepreneur au début de son marché.

Ces états périodiques seront rédigés contradictoirement à chaque réunion hebdomadaire de chantier par l'Entrepreneur et le Surveillant de Travaux du Services des Espaces Verts et de l'Environnement. Ils seront ensuite signés par le Directeur de ce Service, et transmis à la Communauté. Ils tiendront lieu de bons de commande constatés faisant foi pour la facturation des soldes annuels de travaux conformément à l'article 6 du CCAP.

Une réunion semestrielle se tiendra sur le site, à une date fixée par écrit dans les comptes rendus dressés par le Service des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Dijon.

L'Entreprise devra être représentée par une personne dûment habilitée à prendre toutes décisions, aux réunions hebdomadaires et semestrielles.

ARTICLE 8 – Connaissance des terrains

Le titulaire ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance des installations existantes et des terrains. En conséquence, il effectuera une visite des sites, avant remise de son offre. Il devra pour ce faire prendre contact avec le Maître d'Ouvrage.

Fait à Dijon, le

L'Entreprise,

La COMADI,

M. JULIEN

•

LOT N° 1, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU CIMETIERE NTERCOMMUNAL

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Nature des travaux	PRIX UNITAIRE
1	PELOUSES	
1.A	JARDIN CINERAIRE (8 000 m2)	
1.A.1	Tonte de pelouse dès que l'herbe atteint une hauteur de 8 cm L'intervention	
1.A.2	Tonte de finition autour des obstacles et des massifs avec une attention particulière pour les monuments installés sur le gazon L'intervention	
1.A.3	Ramassage des déchets de tonte avec nettoyage des pelouses y compris l'évacuation à la décharge L'intervention	
1.A.4	Découpe soignée des bordures de gazon (1 000m) L'intervention	
1.A.5	Réfection annuelle du gazon sur zone dégradée à raison de 5 % de la surface engazonnée L'intervention	
1.A.6	Apport d'engrais à libération lente d'azote suivant formulation type 20.5 à raison de 30g/m2 L'intervention	
1.A.7	Apport d'anti mousse suivant formulation liquide selon les homologations en vigueur L'intervention	
1.A.8	Traitement sélectif des mauvaises herbes suivant formulation liquide selon les homologations en vigueur L'intervention	
1.A.9	Scarification du jardin cinéraire (8 000 m2) L'intervention	
1.A.10	Scarification du jardin de dispersion (600 m2) L'intervention	
1 R	PHASE 6 (23 000m2)	
	Tonte de pelouse dès que l'herbe atteint une hauteur de 20 cm avec broyage sur place L'intervention	
1.B.2	Ramassage des déchets de tonte avec nettoyage des pelouses y compris évacuation à la décharge L'intervention	
1.B.3	Réfection annuelle du gazon sur zone dégradée à raison de 2 % de la surface engazonnée L'intervention	
1.B.4	Apport d'engrais à libération lente d'azote suivant formulation type 20.5 à raison de 30g/m2 L'intervention	
1.B.5	Apport d'anti mousse suivant formulation liquide selon les homologations en vigueur L'intervention	

	Traitement sélectif des mauvaises herbes suivant formulation liquide
i	selon les homologations en vigueur
	L'intervention
1.0	AUTRES PELOUSES (26 000 m2)
	Tonte de pelouse dès que l'herbe atteint une hauteur de 10 à 12 cm
1.0.1	L'intervention
1.C.2	Ramassage des déchets de tonte avec nettoyage des pelouses y
	compris l'évacuation à la décharge
	L'intervention
1.C.3	Découpe soignée des bordures en gazon (2500m)
	L'intervention
1.C.4	Réfection annuelle du gazon sur zone dégradée à raison de 2% de la
	surface engazonnée
	L'intervention
1.C.5	Apport d'engrais à libération lente d'azote suivant formulation type 20.5
	à raison de 30g/m2
	L'intervention
1.C.6	Apport d'anti mousse suivant formulation liquide selon les
	homologations en vigueur
	L'intervention
1.C.7	Traitement sélectif des mauvaises herbes suivant formulation liquide
	selon les homologations en vigueur
4.0.0	L'intervention
1.0.8	
100	L'intervention
1.0.9	L'intervention
	Lincivention
2	FOSSES
2 2.A	FOSSES Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m)
	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m)
2.A	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention
2.A	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention
2.A 2.B	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention
2.A 2.B 2.C	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention
2.A 2.B 2.C	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS
2.A 2.B 2.C	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage
2.A 2.B 2.C 3 3.A	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage L'intervention
2.A 2.B 2.C	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage L'intervention Binage
2.A 2.B 2.C 3 3.A 3.B	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention
2.A 2.B 2.C 3 3.A	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage L'intervention Binage L'intervention Taille au sécateur de tous les arbustes, avec enlèvement immédiat des
2.A 2.B 2.C 3 3.A 3.B	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention
2.A 2.B 2.C 3 3.A 3.B 3.C	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage L'intervention Binage L'intervention Taille au sécateur de tous les arbustes, avec enlèvement immédiat des
2.A 2.B 2.C 3 3.A 3.B 3.C	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage L'intervention Binage L'intervention Taille au sécateur de tous les arbustes, avec enlèvement immédiat des déchets suivant des périodes définies par le Directeur des travaux
2.A 2.B 2.C 3 3.A 3.B 3.C	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage L'intervention Binage L'intervention Taille au sécateur de tous les arbustes, avec enlèvement immédiat des déchets suivant des périodes définies par le Directeur des travaux arbustes à floraison printanière
2.A 2.B 2.C 3 3.A 3.B 3.C	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage L'intervention Binage L'intervention Taille au sécateur de tous les arbustes, avec enlèvement immédiat des déchets suivant des périodes définies par le Directeur des travaux arbustes à floraison printanière Forfait annuel. Arbustes à floraison estivale
2.A 2.B 2.C 3 3.A 3.B 3.C 3.C.1	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage L'intervention Binage L'intervention Taille au sécateur de tous les arbustes, avec enlèvement immédiat des déchets suivant des périodes définies par le Directeur des travaux arbustes à floraison printanière Forfait annuel.
2.A 2.B 2.C 3 3.A 3.B 3.C 3.C.1 3.C.2	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage L'intervention Binage L'intervention Taille au sécateur de tous les arbustes, avec enlèvement immédiat des déchets suivant des périodes définies par le Directeur des travaux arbustes à floraison printanière Forfait annuel Arbustes à floraison estivale Forfait annuel arbustes persistants Forfait annuel
2.A 2.B 2.C 3 3.A 3.B 3.C 3.C.1 3.C.2	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage L'intervention Binage L'intervention Taille au sécateur de tous les arbustes, avec enlèvement immédiat des déchets suivant des périodes définies par le Directeur des travaux arbustes à floraison printanière Forfait annuel Arbustes à floraison estivale Forfait annuel arbustes persistants Forfait annuel Taille de rajenissement des arbustes
2.A 2.B 2.C 3 3.A 3.B 3.C 3.C.1	Fauchage du fossé et du plat côté chemin du bois Guiton (200 m) L'intervention Fauchage du fossé côté RD 126 (375 m) L'intervention Fauchage de l'allée du bois guitton (400 m) L'intervention PLANTATIONS Bêchage L'intervention Binage L'intervention Taille au sécateur de tous les arbustes, avec enlèvement immédiat des déchets suivant des périodes définies par le Directeur des travaux arbustes à floraison printanière Forfait annuel Arbustes à floraison estivale Forfait annuel arbustes persistants Forfait annuel

3.F Apont complementaire de terre de bruyère sur 5 cm dépaisseur et d'un engrais spécifique. L'intervention 3.F Ebourgeonnage manuel des terres de bruyère Forfait annuel 3.G Sur les hortensias, enlèvement des fleurs fanées Forfait annuel 3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.1 Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille das haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.N Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unite 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces demiers si nécessaire Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4 A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien leger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entrainés par les pluies et rechargement d'eventuel des emplacements détériorés avec sablage leger Forfait annuell et éléments divers entrainés par les pluies et rechargement d'eventuel des emplacements détériorés avec sablage leger Forfait annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le mattre d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	a.F. Apport complémentaire de terre de bruyère sur 5 cm d'épaisseur et d'un engrais spécifique L'intervention 3.F. Ebourgeonnage manuel des terres de bruyère Forfait annuel	3.D	Entretien des massifs de terre de bruyère, piochage et enlèvement manuel des mauvaises herbes y compris l'évacuation des déchets L'intervention
3.F Ebourgeonnage manuel des terres de bruyère Forfait annuel 3.G Sur les hortensias, enlèvement des fleurs fanées Forfait annuel 3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.J Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérfication périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entreiten lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînes par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	3.F Ebourgeonnage manuel des terres de bruyère Forfait annuel 3.G Sur les hortensias, enlèvement des fleurs fanées Forfait annuel 3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.J Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris aujustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	3.E	Apport complémentaire de terre de bruyère sur 5 cm d'épaisseur et d'un engrais spécifique
3.G Sur les hortensias, enlèvement des fleurs fanées Forfait annuel 3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacustion des végétaux Forfait annuel 3.1 Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité L'unité L'unité L'unité Alors pariodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	3.G Sur les hortensias, enlèvement des fleurs fanées Forfait annuel 3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.1 Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris févacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel		L'intervention
3.G Sur les hortensias, enlèvement des fleurs fanées Forfat annuel	3.G Sur les hortensias, enlèvement des fleurs fanées Forfait annuel 3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.I Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	3.F	Ebourgeonnage manuel des terres de bruyère
Forfait annuel 3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.I Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris apistement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage lèger Forfait annuel 4.C Réfection annuell des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.I Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention. 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entrainés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel.	, · · ·	Forfait annuel
Forfait annuel 3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.I Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris apisemeni ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage lèger Forfait annuel 4.C Réfection annuell des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.1 Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention. 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entrainés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel.	3 G	Sur les hortensias enlèvement des fleurs fanées
3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.J Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	3.H Taille au sécateur des hortensias pour rajeunissement des plants y compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.I Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entrainés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel.	3.0	
compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.1 Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention. 3.3 Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention. 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel. 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel. 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel. 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel. 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel. 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	compris enlèvement et évacuation des végétaux Forfait annuel 3.1 Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel		
les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	3.H	compris enlèvement et évacuation des végétaux
les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	les périodes définies par le Directeur des travaux L'intervention 3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	3.1	Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant
3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	3.J Taille au sécateur des massifs en bordure des concessions et des cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désterbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel		les périodes définies par le Directeur des travaux
cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel. 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	cheminements pour réaliser un recul de 20 cm des plantations, y compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel		L intervention
compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nècessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	compris au pourtour des massifs L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	3.J	
L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	L'intervention 3.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel.	•	
S.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel S.L Taille de formation des arbres Forfait annuel S.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité L'unité	S.K Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets Forfait annuel S.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité S.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel S.N Forfait annuel Forfait annuel S.N Forfait annu		·
l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4. AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage lèger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	l'évacuation des déchets Forfait annuel 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel		
 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée. 	 3.L Taille de formation des arbres Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 	3.K	l'évacuation des déchets
 Forfait annuel 3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée. 	3.M Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	2.1	
compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.0 Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	J.L	
décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	décharge L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	3.M	
L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	L'unité 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel		
 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée. 	 3.N Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire Forfait annuel 3.O Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 		<u>-</u>
 Forfait annuel 3.0 Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée. 	 Forfait annuel 3.0 Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 	3.N	Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y
 3.0 Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien leger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée. 	 3.0 Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien lèger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 		
contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies Forfait annuel 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien leger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	3.0	
 4 AIRES SABLEES 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée. 	4. AIRES SABLEES 4. Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4. B Entretien leger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel		contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies
 4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien leger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée. 	4.A Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel		ronail annuel
travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien leger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel 4.C Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention 4.B Entretien leger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	4	AIRES SABLEES
L'intervention Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel Réfection annuelle des aires sablées sur zone dégradée définie par le maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.	4.B Entretien leger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	4.A	
 4.B Entretien leger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	4.B Entretien leger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel		· · · · ·
cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	4.B	
léger Forfait annuel	léger Forfait annuel		cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et
Forfait annuel	Forfait annuel		
maître d'œuvre à raison de 5% de la surface totale sablée.			-
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	4.C	
Forfait annuel	maitre d'œuvre a raison de 5% de la surface totale sablee. Forfait annuel		

5	VOIRIES ET	AIRES D	F STATIONNEMENT	SURFACES PAVEES
J	VOINILGEI	MINES D	E STATIONNEWEN	SURFACES PAVEES

Nettoyage soigné des surfaces enrobées ou pavées par tout moyen manuel ou mécanisme effectué suivant la demande du maître d'œuvre y compris l'évacuation des déchets (terre, cailloux, herbes, papiers) à la décharge.

L'intervention

 Apti moyes et desperbage des pavée et des fils d'apu des veiries.

5.B Anti-mousse et désnerbage des pavés et des fils d'eau des voiries L'intervention

6 CLOTURE

- 6.A Clôture fauchage sur une largeur de 1 m (grillage périphérique)
 L'intervention
- 6.B Désherbage chimique en pied de grillage sur une largeur de 0,50 m (grillage périphérique)
 L'intervention

7 INTERVENTIONS D'ORDRE GENERAL

7.A Ramassage des feuilles en saison sur toutes les surfaces y compris l'évacuation à la décharge.

Ces travaux seront exécutés à l'initiative du Directeur des travaux qui fixera le délai maximum d'intervention

Forfait annuel

- 7.B Déneigement des surfaces en enrobés, en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire
- 7.B.1 épaisseur de neige > 10 cm
- 7.B.2 épaisseur de neige < 10 cm
- 7.B.3 sablage et salage seul
- 7.C Lavage et brossage manuel des dalles de concessions disponibles et des cheminements en gravillons lavés, à la demande.
 L'intervention
- 7.D Vidange des fontaines, nettoyage et brossage des bassins et remise en eau

L'intervention

document contractuel

A , le l'Entrepreneur

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Nature des travaux	PRIX UNITAIRE
1	DEPOT DE PRODUITS INERTES	
1Δ	PLANTATIONS ARBUSTIVES	•
1-A-1	Abords du poste de pesée et bordure du V.C. 104 (6260 m2)	
l	application de désherbant Round Up ou similaire	
<u></u>	L'intervention	
1-A-2	talus plantés le long du RD 993 et CV 104, talus 1, 2, 3,4 et 5 (32 500 m²)	<u> </u>
	application de désherbant Round Up ou similaire	
	L'intervention	
Ь		
1_Λ_3	talus plantés le long du RD 993 entrée DPI 2000m²	
1-4-3		
	application de désherbant Round Up ou similaire	•
<u></u>	L'intervention	
1-A-4	Prix unitaire pour un entretien des talus plantés surface de 1000 m²	
	application de désherbant Round Up ou similaire	
	L'intervention	
	- Taille des massifs (2000m2) aux abords du poste de pesée	
	L'intervention	
<u> </u>	L INCITORION	
1R	BORDURES RN 74, RD 993 et CV 104 L'ENSEMBLE	•
	- application de désherbant total - ramassage et évacu-ation des papiers et obje	
1-8-1		
	L'intervention	
1-B-2	application de désherbant Round Up ou similaire	
	L'intervention	
1-C	ARBUSTES EN BORDURES RN 74, L'ENSEMBLE	
	- coupe des rejets d'arbustes et taille des branches	
	L'intervention	
L		
4.D	ABORDS DES VOIES DE CIRCULATION	
1-10		
ł	débroussaillage au girobroyeur	
<u> </u>	L'intervention	
2	USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES	
2-Δ	ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE	
	bêchage entrée d'hiver : confection massif 0,70m A66	
2-4-1		
	L'intervention	
2-A-2	- binage des contours d'arbres,	
	L'intervention	
2-A-3	- Taille et élagage nécessaires,	
	L'intervention	
2-B	MASSIFS ARBUSTIFS, L'ENSEMBLE	
	nettoyage des abords au fil nylon et autres matériels	
	L'intervention	
2.B.2	Taille des arbustes	
	•	
<u> </u>	L'intervention	
•	DEL ALIGEA LICHOPHELE	
	PELOUSES, L'ENSEMBLE	
2-C-1	apport engrais et anti-mousse	
L	L'intervention	
2-C-2	tonte ramassage papiers et objets	
l	L'intervention	•
2-C-3	- ramassage des feuilles sur l'ensemble du site	,
	. The state of the	

	Forfait annuel	
2-D	BORDURES DE CLOTURE, L'ENSEMBLE	
2-0-1	- coupe au fil nylon, le ramassage et l'évacuation des papiers et objets	
2-D.2	L'intervention	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
2-0-2	L'intervention	
L	Lintervention	
2-F	TROTTOIRS, AIRES GRAVILLONNEES, I'ENSEMBLE	
	désherbage chimique total	
	L'intervention	
l-,		<u></u>
2-F	HAIES	
2-F-1	bêchage	
	L'intervention	
2-F-2	binage	
	L'intervention	
2-1-3	Taille de formation	
L	L'intervention	
2-0	REFECTION DES SURFACES ENGAZONNEES	
2-0	Prix pour 100 m ²	
	L'intervention	
-		
3	AIRE DE MATURATION DES MACHEFERS	
	ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE	
3-A-1	- bêchage entrée d'hiver, confection massif 0,70m□	
	L'intervention	
3-A-2	- binage des contours d'arbres	
2 4 2	L'intervention	
3-A-3	L'intervention	
3-A-4	vérification des tuteurs et attaches	
	Forfait annuel	
3-B	PIED DE CLOTURE	
3-B-1	coupe au fil nylon	
	L'intervention	
3-B-2	désherbage chimique	
<u> </u>	L'intervention	·
3 C	PELOUSES, L'ENSEMBLE	
	enlèvement des papiers et détritus	
	L'intervention pour 500 m² de surface	
3-C-2	tonte avec broyage des déchets	
1	L'intervention pour 500 m² de surface	
	HAIES	` .
3-D-1	bêchage	
0.00	L'intervention	
3-D-2	binage	•
3 D 2	L'intervention	
ים-ט	L'intervention	
<u> </u>	L IIIGI YORUUTI	
ja ka		Mark Market
	DECHETTERIE DE QUETIGNY	e de la composição de la La composição de la compo
•		
4-A	ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE	
	- bêchage entrée d'hiver : confection massif 0,70m□	
1	Lintervention	

4-A-2 - binage des contours d'arbres,

	L'intervention	
4-A-	3 taille et vérification des systèmes de tuteurage	
1	Forfait annuel	
<u> </u>		K
4-B	MASSIFS ARBUSTIFS, L'ENSEMBLE	
	1 - nettoyage des massifs (binage, désherbage manuel)	
	L'intervention	
4-B-2	2 - taille des arbustes et apport complémentaire d'engrais	
17-0-2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
L	L'intervention	
4.0	DELOUGES LIENSENDI E	
	PELOUSES, L'ENSEMBLE	
4-C-1	1 - apport engrais et anti-mousse, découpe des bordures	·
	L'intervention	
4-C-2	2 - tonte, ramassage papiers et objets	
	L'intervention	
4-C-3	B ramassage des feuilles	
	Forfait annuel	
4-D	BORDURES DES CLOTURES, L'ENSEMBLE	
	coupe au fil nylon + ramassage et évacuation des papiers et obiets	
]	L'intervention	
4 D 2	2 nettoyage avec désherbage chimique	
4-0-2		
<u> </u>	L'intervention	
		**
	BORDURES DU BASSIN ET FOSSE, L'ENSEMBLE	
4-E-1	- coupe au fil nylon (bassin + fossé)	
	L'intervention	
4-E-2	nettoyage avec désherbage chimique (bassin + fossé)	
	L'intervention	
4-E-3	curage du fossé	
	L'intervention	
I		
<i>1</i> . E	TROTTOIRS, L'ENSEMBLE	
4-1		
	désherbage chimique total	and the second s
1		
L	L'intervention	
L	L'intervention	
	HAIES	
	•	
	HAIES	
4-G-1	HAIES - bêchage	
4-G-1	HAIES - bêchage L'intervention	
4-G-1 4-G-2	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention	
4-G-1 4-G-2	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation	
4-G-1 4-G-2	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention	
4-G-1 4-G-2 4-G-3	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention	
4-G-1 4-G-2	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de	
4-G-1 4-G-2 4-G-3	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions,	
4-G-1 4-G-2 4-G-3	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire :	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire :	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm sablage et salage seul	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton desactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm. sablage et salage seul	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm. sablage et salage seul	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton desactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm. sablage et salage seul	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm sablage et salage seul	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2 5 5-A	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm sablage et salage seul DECHETTERIE DE DIJON ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2 5 5-A	- bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton desactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm sablage et salage seul DECHETTERIE DE DIJON ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE - bêchage entrée d'biver : contection massif 0,70m□	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2 5 5-A	HAIES - bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm sablage et salage seul DECHETTERIE DE DIJON ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2 5 5-A	- bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton desactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm sablage et salage seul DECHETTERIE DE DIJON ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE - bêchage entrée d'biver : contection massif 0,70m□	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2 5 5-A	- bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm sablage et salage seul DECHETTERIE DE DIJON ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE - bêchage entrée d'biver : confection massif 0,70m□ L'intervention - binage des contours d'arbres,	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2 5 5-A 5-A-1	- bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm sablage et salage seul DECHETTERIE DE DIJON ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE - bêchage entrée d'hiver : confection massif 0,70m□ L'intervention - binage des contours d'arbres, L'intervention	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2 5 5-A-1 5-A-2	- bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sublés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cmsablage et salage seul DECHETTERIE DE DIJON ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE - bêchage entrée d'hiver : confection massif 0,70m□ L'intervention - binage des contours d'arbres, L'intervention taille et vérification des systèmes de tuteurage	
4-G-1 4-G-2 4-G-3 4-H 4-H-1 4-H-2 5 5-A 5-A-1 5-A-2	- bêchage L'intervention - binage L'intervention - taille de formation L'intervention Déneigement des surfaces en enrobés en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire : épaisseur de neige < 10 cm sablage et salage seul DECHETTERIE DE DIJON ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE - bêchage entrée d'hiver : confection massif 0,70m□ L'intervention - binage des contours d'arbres, L'intervention	

5-B MASSIFS ARBUSTIFS, L'ENSEMBLE

5-B-1 - nettoyage des massifs (binage, désherbage manuel)

—	Lintervention
5-B-2	2 - taille des arbustes et apport complémentaire d'engrais
	L'intervention
	PELOUSES, L'ENSEMBLE
5-C-1	- apport engrais et anti-mousse, découpe des bordures
	L'intervention
5-C-2	2 - tonte, ramassage papiers et objets
i	L'intervention
5-C-3	ramassage des feuilles
	Forfait annuel
L	1 Offait affiliation
5 D	DODDUDES DES CLOTUDES L'ENSEMBLE
	BORDURES DES CLOTURES, L'ENSEMBLE
5-U-1	coupe au fil nylon + ramassage et évacuation des papiers et objets
	L'intervention
5-D-2	nettoyage avec désherbage chimique
	L'intervention
5-E	TROTTOIRS, L'ENSEMBLE
	désherbage chimique total
ł	L'intervention
<u> </u>	
.	
5-F	Déneigement des surfaces en enrobés, en asphaltes ou pavés et de
	cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions,
	passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si
F= - :	nécessaire :
	épaisseur de neige < 10 cm
5-F-2	sablage et salage seul
6	DECHETTERIE DE MARSANNAY LA COTE
. •	
6-A	ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE
-	- bêchage entrée d'hiver : confection massif 0,70m□
0-A-1	-
	L'intervention
6-A-2	:- binage des contours d'arbres.
	L'intervention
6-A-3	taille et vérification des systèmes de tuteurage
	Forfait annuel
6-B	MASSIFS ARBUSTIFS, L'ENSEMBLE
6-B-1	- nettoyage des massifs (binage, désherbage manuel)
	L'intervention
6-B-2	- taille des arbustes et apport complémentaire d'engrais
1	
	L'intervention
	DELONGER CENTREMOLE
	PELOUSES, L'ENSEMBLE
6-C-1	- apport engrais et anti-mousse, découpe des bordures
<u></u>	L'intervention
6-C-2	- tonte, ramassage papiers et objets
1	L'intervention
6-C-3	ramassage des feuilles
	Forfait annuel
e∵D	BORDURES DES CLOTURES, L'ENSEMBLE
1-n-a	coupe au fil nylon + ramassage et évacuation des papiers et objets
	L'intervention
6-D-2	nettoyage avec désherbage chimique
L	L'intervention
6-E	DACCINI DIEALI DI LIVIALE
	BASSIN D'EAU PLUVIALE
	Nettoyage, ramassage des cailloux et évacuation L'intervention

0-1	· · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
1	Ramassage des cailloux et évacuation	
	L'intervention	
ــــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	2 met vomion	
6-G	HAIES	
6-G-1	1 Béchage	
1	L'intervention	
0.00	2 Discourse of the control of the co	
0-6-2	2 Binage	
	L'intervention	
6-G-3	3 Taille de formation	
	L'intervention	
<u> </u>	L intervention	
6-H	TROTTOIRS L'ENSEMBLE	
	Désherbage chimique total	
ł	L'intervention	
		
6-l	Déneigement des surfaces en enrobés, en asphaltes ou pavés et de	
	cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions,	
	passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si	
	nécessaire :	
614		
0-1-7	épaisseur de neige < 10 cm	
6-I-2	sablage et salage seul	
		. •
		- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1
7	DECHETTERIE DE CHENOVE	\$0.544.3
7	DECRETTERIE DE CHENOVE	
7-A	ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE	
7-A-1	1 - bêchage entrée d'hiver : confection massif 0,70m□	
1	Linter continue	
	L'intervention	
7-A-2	2 - binage des contours d'arbres,	•
	L'intervention	
7-A-3	3 - taille et vérification des systèmes de tuteurage	
	Forfait annuel	
	i Onat annuci	
7-B	MASSIFS ARBUSTIFS, L'ENSEMBLE	
7-B-1	1 - nettoyage des massifs (binage, désherbage manuel)	
	L'intervention	,
7 D 3	2 - taille des arbustes et apport complémentaire d'engrais	
7-B-2		
<u> </u>	L'intervention	
7-C	PELOUSES, L'ENSEMBLE	
	- apport engrais et anti-mousse, découpe des bordures	
1, -0-1		
	L'intervention	
7-C-2	2 - tonte, ramassage papiers et objets	i
1	L'intervention	
7-C-3	3 - ramassage des feuilles	
L	Forfait annuel	
	BORDURES DES CLOTURES, L'ENSEMBLE	
7-D-1	coupe au fil nylon + ramassage et évacuation des papiers et objets	
	L'intervention	
7 D 2		
l'-0-2	nettoyage avec désherbage chimique	1
<u> </u>	L'intervention	
7-E	BASSIN ET ABORDS	
	- apport engrais et anti-mousse, découpe des bordures	
' -E- '		
	L'intervention	
7-E-2	2 - tonte, ramassage papiers et objets	
I	L'intervention	l
	3 - ramassage des feuilles	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Forfait annuel	

7-F TROTTOIRS, L'ENSEMBLE désherbage chimique total

	L'intervention	
	Déneigement des surfaces en enrobés, en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire	
7-G-1	épaisseur de neige < 10 cm	
7-G-2	sablage et salage seul	
	APPRES ISOLES L'ENSEMPLE	
	ARBRES ISOLES, L'ENSEMBLE	
	- bêchage entrée d'hiver : confection massif 0,70m□ L'intervention	
	- binage des contours d'arbres, L'intervention	
	- taille et vérification des systèmes de tuteurage	
	Forfait annuel	
8-B	MASSIFS ARBUSTIFS, L'ENSEMBLE	
	- nettoyage des massifs (binage, désherbage manuel)	
	L'intervention	`
	- taille des arbustes et apport complémentaire d'engrais	
	L'intervention	
8-C	PELOUSES, L'ENSEMBLE	
8-C-1	- apport engrais et anti-mousse, découpe des bordures	
	L'intervention	
	- tonte, ramassage papiers et objets	
	L'intervention ramassage des feuilles	
	Forfait annuel	·
	BORDURES DES CLOTURES, L'ENSEMBLE	
	coupe au fil nylon + ramassage et évacuation des papiers et objets L'intervention	
3-D-2	nettoyage avec désherbage chimique	
	L'intervention	
8-E	BASSIN ET ABORDS	
	- apport engrais et anti-mousse, découpe des bordures	
	L'intervention	
	- tonte, ramassage papiers et objets	
	L'intervention	
	- ramassage des feuilles	
	Forfait annuel	
	TROTTOIRS, L'ENSEMBLE	
	désherbage chimique total L'intervention	
	L INCIVENTION	
	Déneigement des surfaces en enrobés, en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire :	
	épaisseur de neige < 10 cm	
	sablage et salage seul	
	ongu nente ontractuel	

LOT N° 3, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU GRAND DIJON

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Nature des travaux	PRIX UNITAIRE
1	<u>PELOUSES</u> 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
1-A	Tonte de pelouse dès que l'herbe atteint une hauteur de 8 cm : L'intervention	
1-B	Tonte de finition autour des obstacles et des massifs avec une attention particulière pour les mobiliers installés sur le gazon : L'intervention	
1-C	Ramassage des déchets de tonte avec nettoyage des pelouses y compris l'évacuation en composterie : L'intervention	
1-D	Découpe soignée des bordures de gazon (100m) : L'intervention	
1-E	Réfection annuelle du gazon sur zone dégradée à raison de 5 % de la surface engazonnée : L'intervention	
1-F	Apport d'engrais à libération lente d'azote suivant formulation type 20.5 à raison de 30g/m2 : l'intervention	
	Apport d'anti mousse suivant formulation liquide selon homologation ebn vigueur : L'intervention	
1-H	Traitement sélectif des mauvaises herbes suivant formulation liquide selon les homologations en vigueur : L'intervention	
1-1	Scarification des pelouses : L'intervention	
1-J	Décompactage des pelouses (10 000 m²) : L'intervention	
1-K	Ramassage des papiers et autres pour assurer la propreté des lieux : L'intervention	
2	PLANTATIONS	
2-A	Bêchage : L'intervention	
2-B	Binage : L'intervention	
2-C	Taille au sécateur des arbustes à fleurs y compris arbustes persistants et autres, avec enlèvement immédiat des déchets suivant des périodes définies par le Directeur des travaux	
2-0-1	arbustes à floraison printanière : forfait annuel	
	Arbustes à floraison estivale :: forfait annuel	
-	arbustes persistants : forfait annuel	
	Taille des haies y compris l'enlèvement immédiat des déchets suivant	
	les périodes définies par le Directeur des travaux : l'intervention	
2-E	Enlèvement du bois mort sur les arbres et arbustes y compris l'évacuation des déchets : forfait annuel	-
2-F	Taille de formation des arbres : forfait annuel	
2-G	Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge : l'unité	
2-H	Vérification périodique des dispositifs de tuteurage et haubanage y compris ajustement ou remplacement de ces derniers si nécessaire : forfait annuel	
2-1	Traitement anti-parasitaire approprié sur arbres, arbustes et massifs contre les attaques éventuelles de ravageurs ou de maladies : forfait annuel	
	AIRES EN BETON DESACTIVE :	

3-B	Balayage et nettoyage soignés à l'eau sous pression de l'ensemble des surfaces par tout moyen mécanique ou manuel effectué suivant la demande du directeur des travaux y compris évacuation des	
	déchets (terre, cailloux, herbes, papiers à la décharge : l'intervention VOIRIES ET AIRES DE STATIONNEMENT SURFACES PAVEES	
4	OCHNIECTER MINESCOLE CHANNELLE MINESCOLE MANIECC	
4-A	Nettoyage soigné des surfaces enrobées et pavées par tout moyen manuel ou mécanique effectué suivant la demande du directeur des travaux y compris l'évacuation des déchets (terre, cailloux, herbes, papiers) à la décharge : l'intervention	
4 D	Anti-mousse et désherbage des surfaces pavées et des fils d'eau des voiries : l'intervention	
4-B 5	CLOTURE	
5-A	Désherbage chimique en pied de grillage sur une largeur de 0,50 m (grillage périphérique) : l'intervention	
_		
	INTERVENTIONS D'ORDRE GENERAL	
0-A	Ramassage des feuilles en saison sur toutes les surfaces y compris l'évacuation a la décharge.Ces travaux seront exécutés à l'initiative	
	du Directeur des travaux qui fixera le délai maximum d'intervention	
	Ces travaux seront exécutés à l'initiative du Directeur des travaux qui fixera le délai maximum d'intervention : forfait annuel	
6-B	Déneigement des surfaces en enrobés, en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire :	
S-B-1	épaisseur de neige > 10 cm ː l'intervention	
6-B-2	épaisseur de neige < 10 cm : l'intervention	·
6-B-3	sablage et salage seul :l'intervention	
6-C	Nettoyage du mobilier urbain : l'intervention	
6-D	 Sur surfaces pavées épandage de sable concassé de carrière sur	:
-	une épaisseur de 0.5 cm par m² : l'intervention	
	Repose borne acier sur socle béton coulé en place y compris terrassement et ferraillage	
	document contractuel	

LOT N° 4, ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOT

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Nature des travaux	PRIX UNITAIRE
1	Entretein terrain de foot stabilisé comme décris au CCTP L'intervention	
2	Entretien terrain de foot engazonné comme décris au CCTP L'intervention	
3	Fourniture, transport et épandage de 27 tonnes de sable de Sâone 0/4 lavé L'intervention	
4	Tonte du terrain engazonné y compris ramassage et évacuation des déchets de tonte L'intervention	
	document contractuel	

A , le l'Entrepreneur

LOT N° 5, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU STADE D'ATHLETISME ET DU CENTRE SPORTIF DU GRAND DIJON

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Nature des travaux	PRIX UNITAIRE
1	STADE D'ATHLETISME	
1-A	AIRES SABLEES	
1-A-1	Désherbage chimique adapté au terrain et précisé par le Directeur de travaux y compris l'évacuation immédiate des déchets L'intervention	
1-A-2	Entretien léger permanent comprenant ratissage, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers entraînés par les pluies et rechargement éventuel des emplacements détériorés avec sablage léger Forfait annuel	;
1-B	PELOUSES sur stade d'athlétisme	
1-B-1	Tonte de pelouse dès que l'herbe atteint une hauteur de 8 cm L'intervention	
1-B-2	Tonte de finition autour des obstacles et des massifs avec une attention particulière pour les monuments installés sur le gazon L'intervention	·
1-B-3	Ramassage des déchets de tonte avec nettoyage des pelouses y compris l'évacuation à la décharge L'intervention	
1-B-4	Apport d'engrais à libération lente d'azote suivant formulation type 20.5 à raison de 30g/m2 L'intervention	
1-B-5	Apport d'anti mousse suivant formulation liquide selon les homologations en vigueur	
1-B-6	L'intervention	
1_B_7	L'intervention	
1-0-7	L'intervention	'
1-B-8	Décompactage des pelouses	,
	L'intervention	
1-B-9	Ramassage des papiers et autres pour assurer la propreté des lieux	
	L'intervention	
1-C	PELOUSES SUR TALUS en périphérie du stade d'athlétisme	
	Tonte de pelouse dès que l'herbe atteint une hauteur de 8 cm	
	L'intervention	
1-C-2	Tonte de finition autour des obstacles et des massifs avec une attention particulière pour les monuments installés sur le gazon	
	L'intervention	
1-C-3	Ramassage des déchets de tonte avec nettoyage des pelouses y compris l'évacuation à la décharge	
	L'intervention	

1-C-4	Ramassage des papiers et autres pour assurer la propreté des lieux
	L'intervention
1-C-5	Apport d'engrais à libération lente d'azote suivant formulation type 20.5 à raison de 30g/m2
	L'intervention
	Apport d'anti mousse suivant formulation liquide selon les homologations en vigueur
	L'intervention
1-C-7	Traitement sélectif des mauvaises herbes suivant formulation liquide selon les homologations en vigueur : L'intervention
	L'intervention

1-D CLÔTURES

	Désherbage chimique en pied de grillage sur une largeur de 0,50 m (grillage périphérique) : l'intervention
	L'intervention
1-D-2	Clôture fauchage sur une largeur de 1 m (grillage périphérique)
1	1 intervention

1-E PISTE D'ATHLETISME et AIRES DE SAUTS

Entretien léger permanent comprenant balayage leger, enlèvement des cailloux, de la terre et éléments divers se trouvant sur les pistes L'intervention

1-F DENEIGEMENT

1-F Déneigement des surfaces en enrobés, en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire

1-F.1	épaisseur de neige 10 cm
1-F.2	épaisseur de neige < 10 cm
1-F.3	sablage et salage seul

2 CENTRE SPORTIF DU GRAND DIJON

2-A TAILLE DES HAIES

Les tailles seront réalisées au sécateur, elles comprendront le transport des nacelles ou échaffaudages nécessaire à l'exécution de la prestation, le chargement et l'évacuation des végétaux vers une composterie permettant le recyclage des déchets.

	composterie permettant le recyclage des déchets.
2-A-1	Taille de la haie de troëne située entre le bâtiment tennis et les tennis extérieurs
	L'intervention
2-A-2	Taille de la haie de troëne située à droite du terrain d'honneur
	L'intervention
2-A-3	Taille de la haie de pyracantha
	L'intervention
2-A-4	Taille de la haie de troëne située à gauche du terrain d'honneur
	L'intervention
2-A-5	Taille de la haie de troêne située derrière le bâtiment des tennis
	L'intervention
2-A-6	taille de la haie de lauriers située entre les terrains de tennis en terre battue

·	L'intervention
2-A-7	Taille de la haie de thuya située en boudure des terrains de tennis
	L'intervention
2-A-8	Taille de la haie des thuya la 1° année, rabatage de la haie
L	L'intervention
2-B	INTERVENTIONS D'ORDRE GENERAL
	décapage, chargement des déchets composés de terre et de stabilisé stocké le long du grillage derrière le terrain de foot L'intervention
2-B-2	Chargement et enlèvement des végétaux stokés dans le pourrissoir L'intervention
2-B-3	Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge, Diamètre inférieur à 30cm L'intervention
2-B-4	Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvement et évacuation immédiate des déchets à la décharge. Diamètre compris entre 30 et 60 cm L'intervention
2-B-5	Abattage des arbres morts désignés par le Directeur des travaux y compris enlèvemen; et évacuation immédiate des déchets à la décharge, Diamètre supérieur à 60cm L'intervention
2-C	PELOUSES
2-C-1	Tonte de pelouse dès que l'herbe atteint une hauteur de 8 cm L'intervention
2-C-2	Tonte de finition autour des obstacles et des massifs avec une attention particulière pour les monuments installés sur le gazon L'intervention
2-C-3	Ramassage des déchets de tonte avec nettoyage des pelouses y compris l'évacuation à la décharge L'intervention

2-D DENEIGEMENT

2-D Déneigement des surfaces en enrobés, en asphaltes ou pavés et de cheminements en sablés et en béton désactivé desservant les concessions, passage de la lame de déneigement sablage et épandage éventuel de sel, si nécessaire :

2-D.1	épaisseur de neige > 10 cm
2-D.2	épaisseur de neige ≤ 10 cm
2-D.3	sablage et salage seul

document contractuel

A , le l'Entrepreneur